# Informations de garantie

IMPORTANT: Avant la fourniture de tout service sur le produit et dans le cas où Sony aurait à supprimer des données, vous devez veiller à sauvegarder les données que vous y avez stockées et les logiciels que vous y avez installés. Sony ne peut pas être tenu pour responsable des détériorations ou pertes survenus sur des programmes, des données ou d'autres informations stockés sur tout support ou tout élément d'une assistance produit.

## Cher client,

Nous vous remercions d'avoir acheté votre produit Sony. Nous espérons que vous aurez plaisir à l'utiliser

Dans l'hypothèse où un produit s'avérerait défectueux pendant la période de garantie, veuillez prendre contact avec un centre d'assistance / de support Sony agréé <a href="http://support.sony-europe.com/computing/tablet">http://support.sony-europe.com/computing/tablet</a>, votre revendeur ou un membre de notre réseau de service après-vente agréé (RSAVA) au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) ou dans les autres pays désignés par la présente garantie ou les dépliants qui l'accompagnent. Pour éviter tout désagrément, nous vous recommandons de lire attentivement la documentation avant de choisir un service de garantie.

#### **Votre Garantie**

Cette Garantie s'applique à votre produit Sony s'il est indiqué dans les dépliants qui accompagnaient votre produit que ce dernier a été acheté dans la Région d'application de la garantie. Par cette Garantie, Sony garantit que le produit est exempt de défaut de matière ou de fabrication à la date de son achat initial pendant une période d'au moins DEUX ANS à compter de cette date. La société Sony qui fournit et honore cette Garantie est désignée dans la présente Garantie ou les dépliants qui l'accompagnent sous le pays dans lequel vous contractez le service de garantie.

Si, au cours de la période de garantie, le produit s'avère défectueux (à la date d'achat initial) en raison d'un défaut de matière ou de fabrication, Sony ou un membre de son RSAVA dans la Zone d'application de la garantie, procédera gratuitement à la réparation ou au remplacement (à l'appréciation de Sony) du produit ou de ses pièces défectueuses, sous réserve des conditions cidessous. Sony et les membres de son RSAVA se réservent le droit de remplacer les pièces ou produits défectueux par des pièces ou produits neufs ou révisés en usine. L'ensemble des pièces et produits remplacés deviendront la propriété de Sony.

## **Conditions**

- 1. Cette garantie s'applique uniquement si le produit défectueux est présenté durant la période de garantie, accompagné de la facture ou du reçu d'origine (sur lesquels sont indiqués la date d'achat, le modèle de l'appareil et le nom du revendeur). Sony et les membres de son RSAVA se réservent le droit de refuser l'application gratuite de la garantie si ces documents ne sont pas présentés ou s'ils sont incomplets ou illisibles.
  Cette garantie ne sera pas applicable si le nom du modèle ou le numéro de série figurant sur le produit a été modifié, effacé, supprimé ou rendu illisible.
- 2. Pour éviter toute détérioration ou perte/effacement de données stockées sur des supports ou accessoires amovibles, vous devez les avoir retirés préalablement à la remise de votre appareil dans le cadre de la garantie.
- 3. Cette garantie ne couvre ni les frais de transport ni les risques associés aux trajets de dépôt et de récupération de votre produit chez le revendeur Sony ou le membre du RSAVA.
- 4. Cette garantie ne couvre aucun des points suivants:
  - Les entretiens périodiques et les réparations ou remplacements de pièces par suite d'usure normale
  - Les éléments consommables (éléments qu'il est prévu de remplacer périodiquement pendant la durée de vie d'un produit, par exemple, les batteries). Il convient de noter que par cette garantie, Sony garantit que la batterie incluse dans votre produit Sony à

- sa date d'achat est exempte de défaut de matière ou de fabrication pendant une période 6 mois à compter de cette date.
- Les détériorations ou défauts résultant d'une utilisation, d'un fonctionnement ou d'une manipulation du produit non conforme à une utilisation personnelle ou privée normale.
- Les détériorations ou modifications occasionnées par une mauvaise utilisation, y compris:
  - Une manipulation entraînant une détérioration ou modification physique, esthétique ou superficielle du produit ou une détérioration de l'affichage à cristaux liquides.
  - Une installation ou une utilisation du produit non conforme à sa destination prévue ou aux instructions d'installation et d'utilisation de Sony.
  - Une utilisation du produit non conforme aux informations décrites dans le Guide de sécurité et réglementations.
  - Un entretien du produit non conforme aux instructions de Sony.
  - Une installation ou une utilisation du produit non conforme aux normes ou réglementations techniques ou de sécurité en vigueur dans le pays où il es installé ou utilisé. Des infections par virus ou l'utilisation du produit avec des logiciels non fournis avec le produit ou incorrectement installés.
  - L'état ou les défauts des systèmes avec lesquels le produit est utilisé ou sur lesquels il est intégré, sauf s'il s'agit d'autres produits Sony destinés à être utilisés avec le produit.
  - L'utilisation du produit avec des accessoires, périphériques et autres produits dont le type, l'état et les normes ne répondent pas aux prescriptions de Sony.
  - Les réparations effectuées ou tentées par des personnes autres que les réparateurs Sony ou les membres de son RSAVA.
  - Les modifications ou adaptations effectuées sans l'accord écrit préalable de Sony, y compris:
    - La mise à niveau du produit au-delà des spécifications ou fonctionnalités décrites dans le mode d'emploi, ou
    - Les modifications apportées au produit pour qu'il soit conforme aux normes techniques ou de sécurité, nationales ou locales, en vigueur dans tout pays autre que ceux pour lesquels le produit a été conçu et fabriqué à l'origine.
    - La négligence.
    - Les accidents, les incendies, les liquides, les produits chimiques, les autres substances, les inondations, les vibrations, la chaleur excessive, une aération inadéquate, les surtensions, une alimentation électrique excessive ou inadéquate, les radiations, les décharges électrostatiques, y compris la foudre, d'autres forces et effets externes.
- 5. Cette garantie couvre uniquement les composants matériels du produit. Elle ne couvre pas le logiciel (de marque Sony ou autre) pour lequel un contrat de licence d'utilisateur final ou des déclarations ou exclusions de garantie séparées sont fournies ou doivent s'appliquer.
- Nous tenons à vous informer que les frais de diagnostic de votre produit seront réglés par vos soins si
  - a) le diagnostic de votre produit effectué par Sony ou un centre de service Sony autorisé prouveque vous n'avez pas droit à une réparation sous cette garantie (pour une raison quelconque pour corriger le défaut;
  - b) votre produit fonctionne correctement et aucun défaut matériel n'a pu être diagnostiqué;
- 7. Politique en matière de pixels défectueux:
  - Le nombre de pixels défectueux autorisés dans des écrans plats répondant aux exigences de la norme ISO 13406-2 représente moins de 0,0005 % du total. Le site Web de support Sony Tablet <a href="http://support.sony-europe.com/computing/tablet/">http://support.sony-europe.com/computing/tablet/</a> inclut une rubrique intitulée "Politique en matière de pixels défectueux" qui vous permet de vérifier la politique relative aux pixels défectueux applicable à votre Tablette Sony.

## **Exclusions et restrictions**

Hormis les considérations ci-dessus, Sony n'offre aucune garantie (explicite, implicite, statutaire ou autre), pour le produit ou le logiciel qu'il contient ou qui l'accompagne, concernant la qualité, le

fonctionnement, l'exactitude, la fiabilité, l'adéquation à une fin particulière ou autre. Si cette exclusion n'est pas permise, ou seulement partiellement, par la réglementation en vigueur, Sony exclut ou restreint ses garanties uniquement à la mesure maximale permise par la réglementation en vigueur. Toute garantie ne pouvant être entièrement exclue sera limitée (dans la mesure permise par la réglementation en vigueur) à la durée de cette garantie.

Dans le cadre de la présente garantie, Sony a pour seule obligation de réparer ou remplacer les produits qui répondent aux conditions de cette garantie. Sony n'est aucunement responsable d'une quelconque perte ou détérioration liée aux produits, au service, à cette garantie ou autre, y compris

- des pertes financières ou intangibles
- le prix payé pour le produit
- une perte de bénéfices, de revenus, de données, de jouissance ou d'utilisation du produit ou de tout produit associé
- une perte ou une dégradation indirecte ou fortuite.

Cette restriction est applicable, que la perte ou la détérioration soit imputable à

- un mauvais fonctionnement ou non-fonctionnement du produit ou des produits associés à cause de défauts ou d'une indisponibilité tandis qu'il(s) se trouve(nt) chez Sony ou un membre de son RSAVA, occasionnant dès lors des retards, une perte de temps pour l'utilisateur ou une interruption des activités.
- une inexactitude de la production du produit ou des produits associés.
- une détérioration ou une perte des logiciels ou des supports amovibles de stockage de données.
- un virus et d'autres causes.

Ceci s'applique aux pertes et détériorations dans tout contexte juridique, y compris la négligence et les autres actes dommageables, la rupture de contrat, la garantie explicite ou implicite et la responsabilité inconditionnelle (même lorsque Sony ou un membre du RSAVA a été informé de la possibilité de ces détériorations).

Lorsque la réglementation en vigueur interdit ou limite ces exclusions de responsabilité, Sony exclut ou limite sa responsabilité uniquement à la mesure maximale permise par la réglementation en vigueur. Certains pays interdisent par exemple l'exclusion ou la restriction des détériorations résultant de négligence, de négligence grave, de manquement délibéré, de tromperie et d'agissements similaires. Dans le cadre de cette garantie, la responsabilité de Sony ne dépassera en aucun cas le prix payé pour le produit, mais si la réglementation en vigueur permet des restrictions de responsabilité plus importantes, les restrictions plus importantes seront applicables.

#### Protection de vos droits juridiques

En vertu des réglementations nationales en vigueur, les clients jouissent de droits juridiques concernant la vente de produits. Cette garantie ne limite aucunement vos éventuels droits statutaires, qui ne peuvent être exclus ou restreints, ni vos droits face au vendeur du produit. Il vous est loisible de faire valoir tous vos droits à votre seule appréciation.

Sony Europe Limited,

Sous le nom commercial Sony Belgium, bijkantoor (filiale) Sony Europe Limited.

Une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles.

Siège social: The Heights, Brooklands, Weybridge, Surrey, KT13 0XW, Royaume-Uni

Numéro d'immatriculation : 2422874 Numéro de TVA : BE0452161045

Adresse locale: Da Vincilaan 7 - D1, 1935 Zaventem, Belgique